

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 20 juin 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Alain QUEHE, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Lydie OLIVE, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20240626-21 : FIN_CESSION PARCELLE AH 230 ZA LES MONTS D'AUNAY
DU 89500 BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET 89507ANNEXE ZA LES MONTS D'AUNAY**

Vu la délibération n°20240327-36 autorisant la cession de la parcelle cadastrée sous la section AH0230 située à Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), d'une superficie de 11 688 m².

Considérant la cession de la parcelle à l'entreprise AXONE, celle-ci doit être transférée du budget principal vers le budget annexe ZA les Monts d'Aunay.

La parcelle est référencée à l'actif du budget principal 89500, sous les numéros d'inventaires 2111-1-2011 et 2111-1-2014, pour une valeur nette comptable total de 47 308,52 €.

Par conséquent le budget principal cède le bien au budget annexe ZA Les Monts d'Aunay pour une valeur de 47 308,52€.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CEDER** la parcelle cadastrée sous la section AH0230 du budget principal vers le budget annexe ZA Les Monts d'Aunay pour sa valeur nette comptable soit 47 308,52€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

